

## **POLITIQUE ADMINISTRATIVE SECTEUR RÉCRÉATIF**

### **CLUB DE GYMNASTIQUE L'ENVOL**

#### **1. INSCRIPTION**

- Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre sur le site internet du Club L'Envol ([www.gymenvol.com](http://www.gymenvol.com)), puis cliquer sur l'onglet «inscription» dans le haut de la page d'accueil. Un lien vous redirigera vers la plateforme d'inscription Qidigo.

#### **2. PAIEMENT**

- Une inscription sera acceptée seulement si le paiement accompagne l'inscription.
- Aucun participant ne pourra être admis au premier cours ou à la première journée de camp si le paiement n'a pas été remis et aucune exception ne sera tolérée.
- Le paiement doit se faire par carte de crédit directement sur la plateforme d'inscription Qidigo ou par chèque ou argent comptant remis en main propre à l'administration du Club.

#### **3. FRAIS D'AFFILIATION**

- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec sont appliqués pour toutes les nouvelles inscriptions à une ou plusieurs sessions ou camp de gymnastique dans une année gymnique.
- L'affiliation est valide du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. S'il y a abandon des cours, ces frais annuels ne sont pas remboursables.

#### **4. CHÈQUE SANS FOND**

- Des frais administratifs de 25\$ seront chargés lorsqu'un chèque émis sera sans fond.

#### **5. POLITIQUE FAMILIALE**

- Une réduction de 5% est accordée pour le deuxième enfant et 10% pour le troisième enfant d'une même famille.
- Le rabais de 10% est applicable sur le montant le moins élevé et le 5% sur le deuxième montant le moins élevé.
- La réduction est appliquée seulement pour les frais d'inscription, il ne peut pas y avoir de réduction sur les frais d'affiliation.
- Pour obtenir le rabais, le parent doit faire une demande écrite au [info@gymenvol.com](mailto:info@gymenvol.com)

## **6. CHANGEMENT DE GROUPE**

- Pour toute demande de changement de groupe après inscription, le parent doit adresser la demande à la direction. Si le groupe convoité peut accueillir un enfant supplémentaire, le changement sera possible. Dans le cas contraire, le changement ne pourra pas être accepté.

## **7. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

- Le Club se réserve le droit d'annuler les activités dont le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à l'activité se verront offrir une alternative ou seront alors remboursées en totalité.

- Avant le début des cours pour chaque session (automne, hiver & printemps) et avant le début des activités de camp (relâche et été), l'annulation de l'inscription est possible. Vous devez faire une demande écrite à la direction du Club ( [info@gymenvol.com](mailto:info@gymenvol.com) ) afin de signaler l'annulation et ce, avant le début des cours ou activités.

- APRÈS UN SEUL COURS OU APRÈS UNE SEULE JOURNÉE DE CAMP, il est possible de se faire rembourser les frais d'inscription (excluant les frais d'affiliation) des journées ou cours non suivis. Toutefois, il est très important de communiquer immédiatement après le premier cours avec le Club, par téléphone ou par courriel ( [info@gymenvol.com](mailto:info@gymenvol.com) ), afin d'informer la direction de l'abandon au cours de gymnastique de votre enfant. Cependant, vous devrez payer ces 2 montants :

- Le coût des cours déjà suivis;
- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivant : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

- APRÈS UN DEUXIÈME COURS, il est possible d'obtenir un remboursement pour la partie des cours non suivis (excluant les frais d'affiliation). Toutefois, il est très important de communiquer immédiatement après le deuxième cours, par téléphone ou par courriel ( [info@gymenvol.com](mailto:info@gymenvol.com) ) afin d'informer la direction de l'abandon du cours de gymnastique de votre enfant. Cependant, vous devrez payer ces 2 montants :

- Le coût des cours déjà suivis;
- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivant : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

- APRÈS UNE DEUXIÈME JOURNÉE DE CAMP, aucun remboursement ne sera accordé.

- Il n'y aura aucun remboursement après trois cours ou plus de gymnastique. Toutefois, en cas de forces majeures (blessures ou maladies graves empêchant la pratique de la gymnastique) faisant l'objet d'une demande écrite au Club avec une preuve justifiable du médecin, la direction acceptera alors votre demande de remboursement. Nous émettrons une note de crédit ou un remboursement des cours non suivis. Un montant administratif de 10\$ sera diminué du montant remboursé.

## **8. ANNULATION DES ACTIVITÉS EN CAS DE FORCE MAJEURE (tempête de neige, verglas, panne électrique, etc.)**

- En raison des conditions météorologiques ou d'événements particuliers, le Club de gymnastique L'Envol se réserve le droit d'annuler les cours pour des raisons de sécurité, par exemple lors d'une tempête, des pannes électriques, de bris d'équipements, etc.
- Prendre note que les cours annulés ne seront pas repris ni remboursés pour le secteur compétitif et récréatif. Toutefois, un maximum d'un seul cours pourra être annulé pour raison de force majeure par session. Au-delà de cette limite, les cours seront repris et les dates vous seront communiquées par la direction. S'il n'est pas possible de reprendre le cours en raison de la disponibilité des locaux, un remboursement du cours sera effectué (excluant la première annulation).
- Nous vous invitons à consulter la page Facebook ou votre boîte courriel afin de connaître la décision adoptée.
- Lors d'un jour férié (Action de grâce, Noël, Pâques, Fête du travail, etc.), la direction se réserve le droit de donner ou non les cours prévus au calendrier. Les informations vous seront communiquées via la plateforme Qidigo lors de votre inscription.

## **9. CONSENTEMENT PRISE DE PHOTOS PROMOTIONNELLES**

- En inscrivant votre enfant au Club de gymnastique L'Envol de Lévis, vous consentez à ce que des photos de votre enfant puissent être utilisées à des fins promotionnelles. Si vous refusez, vous devez en aviser la direction du club dans les plus brefs délais.